

## Compte rendu de séance

### Séance du 19 Mai 2017

L' an 2017 et le 19 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de HEROUARD Jean-Paul Maire

**Présents** : M. HEROUARD Jean-Paul, Maire, Mmes : BACHER Francine, BARBET-LESEUR Patricia, DORCHY Chantal, LE GALLOU Sylvie, POIRET Claudine, TROUILLET Christine, Mrs : BIOCHE Alain, GALLERNE Jean-Pierre, MARTHOURET Claude, MAURIN Jean-Paul, OSMONT Michel, ROLLAND Daniel

**Excusés** : HUAN-PINÇON Delphine, LE BESCOND Marcel

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 13/05/2017

**Date d'affichage** : 13/05/2017

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux  
le : 22/05/2017

et publication ou notification  
du : 23/05/2017

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LE GALLOU Sylvie

**Objet(s) des délibérations**

#### SOMMAIRE

- CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DU MATERIAU POUR LES ALLEES DU CIMETIERE - 2017 -026
- TARIFS DU CIMETIERE - 2017 -027
- MONUMENTS AUX MORTS - 2017 -028
- PLANS COMMUNAUX - 2017 -029
- TRAVAUX DU SIEGE : convention enfouissement réseau Télécom - 2017 -030
- TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU PLANCHER DE LA CAVE - 2017 -031
- PARTICIPATION CLASSE DECOUVERTE - 2017 -032
- PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES OU SUPPLEMENTAIRES AU AGENT - 2017 -033
- TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE - 2017 -034

**CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DU MATERIAU POUR LES ALLEES DU CIMETIERE - réf : 2017 -026**

Le maire soumet au conseil municipal les devis portant sur les travaux des allées du cimetière, ainsi que sur le choix de la couleur du béton drainant :

- BARBEDETTE : 95 716,57 H.T.

- GUERIN TP : 49 261.30 H.T.

Les couleurs proposées sont ocre (n° 1),gris (n° 2), ou marron (n° 3).

Après débat, le conseil municipal décide de faire appel à l'entreprise GUERIN TP pour un montant de 49 261,30 € H.T.

Résultat des votes à bulletins secrets : n° 1 = 2; n° 2 = 2 ; n° 3 = 10. A la majorité, la couleur retenue est le marron.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### TARIFS DU CIMETIERE - réf : 2017 -027

Le Maire propose au conseil de réviser les tarifs du cimetière et de créer ceux du colombarium et du jardin du souvenir :

- concessions temporaires (15 ans) : 110 €
- concessions trentenaires : 220 €
- concessions cinquantenaires : 500 €
- les cavurnes (30 ans renouvelables) plus les plaques d'inscription (28 cm x 7 cm) : 250 €
- les plaques (93 mm x 40 mm ép 8 mm) pour le livre du souvenir : 15 €.

Les tarifs sont acceptés à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### MONUMENTS AUX MORTS - réf : 2017 -028

Le maire soumet au conseil municipal les devis portant sur la démolition du monument aux morts très dégradé :

- GRANIMOND.....1 500,00 € H.T.
- LEVEILLE Jean-Pierre .....500,00 € H.T.

Après débat, le conseil municipal a choisi l'entreprise LEVEILLE pour 500 € H.T.

Pour la reconstruction, le maire demande l'autorisation du conseil municipal pour entreprendre les travaux de reconstruction après l'accord de subvention pour travaux divers d'intérêt local (réserve parlementaire : 2 500 €) auprès de l'entreprise GRANIMOND pour un montant de 17 510,00 € H.T.

Le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### PLANS COMMUNAUX - réf : 2017 -029

Le maire soumet au conseil municipal un devis concernant la réalisation graphique de plans illustrés (4) avec mise en place dans les 4 endroits les plus fréquentés de la commune, pour un montant de 2 050,00 € H.T.

Le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX DU SIEGE : convention enfouissement réseau Télécom - réf : 2017 -030

Le maire demande l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention avec le SIEGE à l'identique de celle signée pour les travaux 2016 des impasses, et dont l'option B avait été retenue. Soit l'attribution à Orange de la propriété des installations souterraines de communications électroniques. Après débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU PLANCHER DE LA CAVE - réf : 2017 -031

Le maire soumet au conseil municipal un devis de l'entreprise BESNARD père et fils pour un montant 1 990,00 € H.T., car celui-ci risque de s'effondrer à tout moment. Après débat, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

PARTICIPATION CLASSE DECOUVERTE - réf : 2017 -032

Le maire soumet au conseil municipal un dossier de demande de participation à la classe de découverte à la base de plein air de LERY-POSES. Le séjour de 6 jours/5 nuits s'élève à 56 € par jour auquel il faut ajouter le coût du transport d'environ 700 €.

Le maire propose de prendre en charge 120 € par enfant.

Après débat le conseil accepte à l'unanimité de prendre en charge 120 € par enfant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES OU SUPPLEMENTAIRES AU AGENT - réf : 2017 -033

Le maire propose : vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

*- pour les agents à temps complet :*

peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps complet de catégorie C et de catégorie B, relevant des cadres d'emplois suivants : adjoint technique et administratif.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

Les heures supplémentaires réalisées seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,

*- pour les agents à temps non complet :*

peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, relevant des cadres d'emploi d'adjoints technique et administratif. Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

Les heures complémentaires réalisées seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent

ou récupérées.

Le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE - réf : 2017 -034

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il veut participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légalité d'ématisé), dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministère de l'intérieur.

Les avantages attendus par la télétransmission se mesurent notamment en termes d'économies de papier et d'affranchissement postal, ainsi que des gains de temps dans l'acheminement des actes, l'archivage et les recherches documentaires. La sécurité des échanges est garantie en ce qui concerne l'identité des parties, l'intégrité des documents et leur horodatage. Enfin, l'accusé de réception de la préfecture est retourné en quelques minutes.

Il convient de choisir un opérateur de télétransmission homologué par le ministère. Le choix se porte sur @act'EURE du Département de l'Eure.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Signer la convention avec le représentant de l'Etat.
- Acquérir un certificat de signature électronique
- Signer les différents documents, avec l'opérateur de télétransmission retenu, nécessaire à la télétransmission.

Le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

- Création poste temps complet adjoint administratif avec convention avec le SIS : afin de gérer la carrière de l'adjoint administratif de façon unilatéral, et après avis de la commission administrative et du comité technique, il sera demandé vers le mois de septembre, l'avis du conseil pour créer un poste à temps complet.

- Ordres de mission permanents : les élus et les agents peuvent se rapprocher de la mairie afin d'obtenir un ordre de mission permanent, afin d'être assuré en cas de sinistre causé à un tiers.

- Lancement du marché des travaux de voirie : M. HEROUARD va se rapprocher de M. PINGUET afin qu'il procède au lancement du marché des travaux de voirie.

- Parking du cimetière : les travaux sont reportés en 2018 ;

- Courrier M. Wasylszym (ABF) : M. BIOCHE fait la lecture du courrier de la Direction Régionale des affaires culturelles de Normandie concernant le porche de l'église.

- Mme BARBET-LESEUR évoque le passage en porte à porte d'une société privée représentant la Croix Rouge chez les habitants de la commune afin de recruter des bénévoles, sans sollicitation de don. Une information a été mise sur le site de Marcilly à ce sujet.

- Mme BARBET-LESEUR souhaiterait qu'une demande de panneaux de signalisation de

"passage d'animaux sauvages" (A15b) soit faite, pour être installés sur la RD 6154 dans le creux de la RD 6154 au Val Gilbert.

En mairie, le 01/06/2017

Le Maire  
Jean-Paul HEROUARD

